

L'Association a pour but de maintenir et d'inciter à l'installation les exploitations de proximité, pratiquant une agriculture durable, fournissant des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables.

Comment ? Les consommateurs préfinancent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines livraisons).

En s'engageant par la signature de ce contrat, paysans et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.

Contrat établi pour une durée de 4 mois :

Juin à septembre 2021

Contractants : Paysans

EARL PRISOT

Jean-Pierre & Annie Prisot

Route de Lavau 89220 SAINT PRIVE

Tél : 03 86 74 99 13 – 06 71 88 37 51

Mail : jean-pierre.prisot@wanadoo.fr

CONSOMMACTEUR-TRICE	
Nom :	
Adresse :	
Tél.:	
Mail :	
À jour de sa cotisation : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

Coordinatrice : Sabine Peyrard 06 82 40 92 58 - sabinepey@wanadoo.fr

Contenu du contrat

		JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE
		Date à déterminer en fonction des commandes			
Indiquer le nombre de colis souhaités					
Colis de 5 kg				Pas de livraison	
1 rôti - Côtes - Escalopes - Tendrons - Blanquette	85,00 €				
Colis de 10 kg					
2 ou 3 rôtis - Côtes - Escalopes Tendrons - Blanquette - Chair	170,00 €				
Total par mois					
Total du contrat					

Termes du contrat : La livraison a lieu le jeudi, aux dates indiquées de 17H45 à 19H15,

à la Maison des Associations, rue Paulin Enfert 45500 GIEN.

Le paiement s'effectue à la signature du contrat pour sa totalité

o en 1 fois : _____ €

o par mois, soit _____ chèques de _____, _____, _____, _____ € à l'ordre de EARL PRISOT

Signatures : et mention « lu et approuvé »

Paysan

Consommacteur